VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 18 décembre 2025 à 19 h.

Sont présents :
Monsieur Jeremy Ouellet-Rousseau, conseiller
Monsieur Eric Gadoury, conseiller
Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
Monsieur David Milot, conseiller
Madame Josée Lampron, conseillère
Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Mathieu Roberge, maire

Sont aussi présents :
Monsieur Martin Careau, directeur général
Madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe
Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT
1.1 Ouverture de la séance et constatation de l'avis de convocation

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
3.1 Lecture du discours sur les prévisions budgétaires pour l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
3.2 Période de questions portant exclusivement sur le contenu de l'ordre du jour
3.3 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026
3.4 Adoption du Programme triennal d'immobilisations : 2026-2027-2028
3.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro APR-415-2025 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux

4. PÉRIODE DE QUESTIONS
4.1 Aucun

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Au début de l'assemblée, monsieur Mathieu Roberge, maire, constate que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire. La séance est ouverte.

VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

450-2025 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Milot, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LECTURE DU DISCOURS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Monsieur Mathieu Roberge, maire, livre son allocution relativement à la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

451-2025 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que suivant le deuxième alinéa de l'article 114.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général, en collaboration avec les directeurs de service et la trésorière et directrice générale adjointe, a préparé un projet de budget pour l'année 2026;

ATTENDU que ce projet a été révisé par les membres du conseil le 10 décembre 2025 en séance de travail;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, en date du 10 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2026, comme indiqué ci-après :

DESCRIPTION	BUDGET 2026
REVENUS	
Revenus de taxes	17 618 729 $
Compensations tenant lieu de taxes	347 969 $
Services rendus aux organismes	1 217 363 $
Autres services rendus	91 071 $
Loisirs et culture	528 330 $
Imposition de droits	1 250 400 $

Amendes et pénalités	75 000 $
Intérêts	290 500 $
Autres revenus	94 608 $
Transferts	1 146 309 $
TOTAL DES REVENUS	**22 660 279 $**
CHARGES	
Administration générale	3 205 292 $
Sécurité publique	3 278 062 $
Transport	3 113 180 $
Hygiène du milieu	2 486 638 $
Santé et bien-être	197 411 $
Aménagement, urbanisme et développement	914 155 $
Loisirs et culture	3 650 747 $
Frais de financement	1 939 008 $
SOUS-TOTAL	**18 784 493 $**
Excédent avant conciliation à des fins fiscales	**3 875 786 $**
Financement	
Remboursement de la dette	3 518 900 $
Affectations	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	- $
Activités d'investissement	172 000 $
Remboursement du fonds de roulement	214 612 $
Réserves financières et fonds réservés	20 274 $
Appropriation excédent non affecté	- $
Appropriation excédent affecté	(50 000) $
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	**- $**

ADOPTÉE

452-2025 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS : 2026-2027-2028**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

ATTENDU que, suivant le deuxième alinéa de l'article 114.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général, en collaboration avec les directeurs de service et la trésorière et directrice générale adjointe, a soumis un projet avec les observations et recommandations d'usage;

ATTENDU que ce projet a été révisé par les membres du conseil;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, en date du 17 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028 comme indiqué ci-après :

Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

Année	Subvention	Appropriation des excédents	Fonds parcs terrains jeux	Fonds de roulement	Disposition d'actifs	Contribution des promoteurs	Règlement emprunt à l'ensemble	Fonds des redevances	Emprunts payables par autres villes	TOTAL
2026	1 377 000 $	154 825 $	140 000 $	235 000 $	2 625 000 $		4 782 091 $	600 000 $	113 584 $	10 027 500 $
2027	3 490 237 $	184 825 $	60 000 $	120 000 $		200 000 $	3 840 136 $		294 317 $	8 189 515 $
2028	1 444 642 $	27 325 $	60 000 $	120 000 $			4 422 439 $		77 079 $	6 151 485 $
Total	**6 311 879 $**	**366 975 $**	**260 000 $**	**475 000 $**	**2 625 000 $**	**200 000 $**	**13 044 666 $**	**600 000 $**	**484 980 $**	**24 368 500 $**

Mode de financement

ANNÉE	Administration générale	Sécurité publique	Transport	Hygiène du milieu	Santé et bien-être	Aménagement, urbanisme et développement	Loisirs et culture	TOTAL
2026	175 000 $	277 000 $	5 197 500 $	1 005 000 $		2 710 000 $	663 000 $	10 027 500 $
2027	100 000 $	732 500 $	5 497 500 $	1 100 000 $		445 515 $	314 000 $	8 189 515 $
2028	100 000 $	185 000 $	3 090 000 $	1 350 000 $		731 485 $	695 000 $	6 151 485 $
Total	**375 000 $**	**1 194 500 $**	**13 785 000 $**	**3 455 000 $**	**- $**	**3 887 000 $**	**1 672 000 $**	**24 368 500 $**

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-415-2025 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux.

De plus, monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller, dépose le projet de règlement APR-415-2025.

453-2025 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Milot, conseiller
ET RÉSOLU de clore la séance extraordinaire du jeudi 18 décembre 2025.

La séance est levée à 19 h 43.

ADOPTÉE

Mathieu Roberge
MAIRE

Isabelle Bernier
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE
DES AFFAIRES JURIDIQUES